



Prenons en compte l'ensemble des aidants familiaux !

Certains travaux de la journée nationale des aidants qui se déroule ce 6 octobre, dont nous ne pouvons que saluer l'initiative, vont s'appuyer sur l'enquête effectuée par la Fondation Novartis.

Or, les chiffres qui circulent depuis quelques jours, issus de cette enquête, montrent que 90% des aidants disent réussir à concilier vie familiale et activité professionnelle et que seulement 3% d'entre eux ont dû arrêter de travailler en raison de la dépendance de leur proche.

Mais attention, ces chiffres ne concernent qu'une partie des aidants. En effet, un des critères d'éligibilité pour qu'un aidant puisse faire partie du panel stipule la « nécessité que la personne assistée soit atteinte d'un problème de santé qui ne soit pas lié à un accident ou à un handicap de naissance. »

Où sont passés les aidants de personnes accidentées et en situation de handicap depuis leur naissance ? Les aidants de personnes atteintes d'un traumatisme crânien suite à un accident de la route, les parents d'enfants atteints d'une déficience motrice ou intellectuelle dès la naissance ?

L'AGEFIPH a montré que près de 50% des situations de handicap sont liées à un accident ou à un handicap de naissance. Ce sont donc tous les aidants familiaux de ces personnes qui ne sont pas pris en considération.

Ces aidants familiaux, que nous représentons au CIAAF et à AIDER au même titre que les aidants de personnes âgées ou malades, sont pourtant particulièrement mis à l'épreuve par la dépendance de leurs proches, De nombreuses études menées par ailleurs montrent ainsi le fort impact du handicap sur la vie quotidienne et professionnelle des aidants familiaux. exemples : près de 45 % des aidants de personnes handicapées déclarent que ce rôle a des conséquences négatives sur leur bien-être physique ou moral (DRESS août 2002 / n° 186 Etude et résultats) ; 95 % des aidants interviennent quotidiennement et 40 % plus de 6 heures par jour (CREAI, février 2009)...



GCSMS AIDER (Action pour l'Information, le Développement et les Etudes sur les Relais aux Aidants) regroupe l'APF, l'AFM, le CREAI de Bretagne, l'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer, la Fédération ADMR de la Dordogne et le GRATH

Contacte presse : AFM – Stéphanie BARDON - 01 69 47 12 78

<http://www.accueil-temporaire.com/aider-2-163.html>

Le CIAAF (Collectif Inter associatif d'Aide aux Aidants Familiaux) regroupe l'AFM, l'ANPEDA, l'APF, le CLAPEAHA, France Alzheimer, l'UNAF, l'UNAFAM, l'UNAFATC et l'UNAPEI

Contact presse : APF - : Evelyne WEYMANN : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

Contact presse : UNAF – Laure MONDET – 01 49 95 30 05

www.ciaaf.fr

